***« Le Graffiti pour dire la Caraïbe »***

**Résidence d’artistes amateurs**

**Règlement du concours**

***Article 1 : Organisation***

Sous l’égide de l’Université des Antilles, le Service Commun de la Documentation – BU Fouillole, organise avec le soutien de la DAC Guadeloupe une résidence d’artistes étudiants amateurs en graffiti.

Dans le but de **faire vivre la Collection Caraïbe**, conservée dans les bibliothèques de l’Université des Antilles, de **mobiliser les savoirs et pratiques en lien avec l’espace caribéen** mais aussi de **participer à la** **promotion de la création guadeloupéenne contemporaine**, **un appel à candidature est lancé afin d’organiser une performance graffiti**.

Deux étudiants seront sélectionnés pour participer à la résidence. Accompagnés d’un artiste graffeur professionnel, ils devront chacun réaliser une œuvre en mode performance.

Auparavant, ces étudiants participeront à un atelier de deux jours en compagnie de l’artiste graffeur Yeswoo. Cet artiste originaire de Rennes a réuni son attrait pour le dessin, les rencontres et l’ambiance particulière de la rue afin de se consacrer au graffiti. Arrivé en Guadeloupe en 2003, il s’engage à faire vivre le graffiti dans la vie sociale et culturelle guadeloupéenne. Depuis, son travail lui a permis de gagner une profonde reconnaissance locale.

Ce dernier transmettra son expérience, son appui technique au projet, ses conseils, et sa passion. Le jour J ces étudiants travailleront sur leurs œuvres en public, dans des conditions rappelant la pratique du graffiti au sein de l’espace public.

Les œuvres devront être réalisées exclusivement sur une toile en coton blanc de 2 mètres par 2,80 mètres.

À terme, elles seront installées dans les espaces de lecture de la BU de Fouillole.

***Article 2 : Conditions de participation***

* Être étudiant inscrit, à la date de la manifestation, à l’Université des Antilles
* Justifier d’une pratique artistique amateur en art plastique et/ou en graffiti.

Le projet proposé devra obligatoirement s’inspirer **d’un ou plusieurs documents** **issus de la collection Caraïbe**. Documents numériques disponibles sur [Manioc.org](http://www.manioc.org/) ou dans les [collections numériques des BU](https://bu.univ-antilles.fr/ressources-electroniques-collection-caraibe.html) ou documents imprimés empruntables dans toutes les BU de l’Université des Antilles.

Les candidats sélectionnés s’engagent à être disponibles pour **les ateliers du samedi 13 janvier 2024 et du samedi 20 janvier 2024 en matinée,** et pour **la journée de la performance prévue le mercredi 31 janvier 2024.**

***Article 3 : Modalités de participation***

Dossier de candidature : liste des pièces à fournir

* Une attestation d’étude au sein de l’Université des Antilles
* Les formulaires de candidature et de présentation du projet
* Tout document, photo ou croquis permettant d’apporter une meilleure connaissance du projet

**Pour en savoir plus sur la Collection Caraïbe du SCD de l’Université des Antilles :**

* [https://www.collexpersee.eu/focus-sur-la-collection-labellisee-caraibes-du-scd-deluniversite-des-antilles/](https://www.collexpersee.eu/focus-sur-la-collection-labellisee-caraibes-du-scd-de-luniversite-des-antilles/)
* [kolibris.univ-antilles.fr/](https://kolibris.univ-antilles.fr/discovery/search?vid=33UAG_INST:33UAG_INST)

Modalités d’envoi :

* Les dossiers numériques sont à envoyer à l’adresse mail suivante : **kennyyvan.cairo@univ-antilles.fr**

Objet du mail : **[Votre nom/nom d’artiste] - Candidature projet « Le Graffiti pour dire la Caraïbe »**

* Les dossiers imprimés sont à remettre à Monsieur Kenny Cairo, à la Bibliothèque Universitaire de Fouillole.

**Date limite de réception des dossiers 04 janvier 2024 inclus. Nous n’acceptons pas de dossiers transmis par voie postale. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par les membres du jury.**

**Pensez à bien vérifier les pièces à fournir lors de votre candidature.**

# Sélection des dossiers

La sélection sera faite par un jury composé de : le graffeur-tuteur Yeswoo, deux représentants élus des étudiants, deux réprésentants de la BU de Fouilole.

***Article 4 : Cession des droits***

Les candidats sélectionnés reconnaissent et acceptent que leur participation au concours implique qu’ils partagent leurs droits de reproduction et de représentation et autorisent l’usage, l’affichage et la diffusion gratuite, pour un usage non commercial et dans le respect de l’intégrité et de la paternité de l’œuvre (droit moral), en édition et sur le web par l’université des Antilles.

***Article 5 : Annulations et modifications***

Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas retenir les projets qu’ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, raciste ou discriminant ou d’écarter du concours tout envoi incomplet ou ne qui ne correspondrait pas aux contraintes et aux critères de sélection établis.

La décision du jury ne pourra être contestée.

***Article 6 : Date limite de participation et calendrier***

Date limite d’envoi par mail ou de dépôt de dossier à la BU de Fouillole **le jeudi 04 janvier 2024 inclus**.

Date de réunion du comité de sélection **le mercredi 10 Janvier 2024**. Les étudiants seront informés par mail de la décision du comité.

Les ateliers se dérouleront les **samedis 13 et 20 janvier 2024** en matinée (2 X 4 heures)

La performance de réalisation en direct des œuvres se tiendra le **mercredi 31 janvier 2024** en matinée (4 heures). Elles seront ensuite présentées lors d’un échange avec le public et l’artiste graffeur invité ce même jour.

***Article 7 : Garanties***

La participation à cet appel à projet vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Les lauréats s'engagent à céder à l'Université des Antilles, tous les droits de reproduction et de diffusion sur tout support et procédé existant ou à venir, pour tous pays.

***Article 8 : Loi « Informatique et Libertés »***

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l’Université des Antilles pour le traitement de votre candidature au projet « Le Graffiti pour dire la Caraïbe ». Elles sont conservées pendant la durée du projet et sont destinées à l’Université des Antilles. Les traitements réalisés sont conformes au RGPD selon la politique de l'UA.

Dans le cas ou votre candidature ne serait pas retenue vous pourrez récupérer l'intégralité de votre dossier d'inscription en vous rendant à la bibliothèque universitaire. Tout dossier non récupéré sera détruit à la fin de l’année universitaire en cours.

Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d’accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le référent protection des données de l'Université des Antilles

**Contact et renseignements :**

Kenny Cairo

[kennyyvan.cairo@univ-antilles.fr](mailto:kennyyvan.cairo@univ-antilles.fr)

0590 48 31 20

BU de Fouillole